

PROGRESSION DE LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE DES ODD 2022

Faits saillants



Faits saillants



En 2022, le Programme 2030 pour le développement durable (le Programme 2030), qui constitue un programme de quinze ans pour les personnes, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat, est entré dans sa septième année. Par ailleurs, le monde est confronté à des crises sans précédent qui non seulement menacent la réalisation du Programme 2030, mais constituent également une profonde menace existentielle pour les populations du monde entier. Il s'agit notamment des effets persistants de la pandémie de la COVID-19 ainsi que des crises socio-économiques et climatiques qui se cumulent et qui ont été gravement exacerbées par la guerre en Ukraine. Il est donc urgent que les gouvernements du monde entier donnent la priorité aux actions visant à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) et les accélèrent, afin d'apporter des changements transformateurs et de parvenir à une reprise juste.

Dans ce contexte, le Programme 2030, avec les ODD en son cœur, fournit une feuille de route mondiale pour construire un avenir meilleur, tout en assurant l'égalité et la durabilité pour tous. Il est plus important que jamais que les chefs d'État et de gouvernement respectent les engagements de la Décennie d'action et de mise en œuvre pour réaliser le Programme 2030 et tous les ODD, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Au cours de chacune des sept dernières années, les organisations de la société civile ont examiné les rapports d'examen national volontaire (ENV) présentés par les gouvernements au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) des Nations unies. Les rapports ENV soumis par les gouvernements dans le cadre des processus de suivi et d'examen du Programme 2030 sont conçus pour donner un aperçu de l'état de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Ces rapports sont censés être élaborés dans le cadre de processus inclusifs et participatifs, servir de source d'information sur les bonnes pratiques, et constituer une base pour l'apprentissage par les pairs et la responsabilisation au niveau mondial.

Ce rapport, qui constitue la septième édition de *Progression de la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale*, vise à fournir des indications et des recommandations utiles sur les rapports ENV présentés au FPHN en 2022. Vous pouvez retrouver tous les rapports [sur ce site dédié](#).

Ce rapport couvre divers aspects de la mise en œuvre du Programme 2030 à travers une évaluation des ENV selon des critères clés, notamment la prise en compte des dispositifs de gouvernance, des mécanismes institutionnels d'engagement des parties prenantes, des cadres politiques, des moyens de mise en œuvre et des rapports. Le rapport propose un examen des 44 rapports ENV soumis au FPHN en 2022, ainsi qu'une analyse de 20 rapports de la société civile liés aux ENV. Il présente les principales conclusions, les études de cas de bonnes pratiques, les meilleures pratiques émergentes et les recommandations d'action.

Les messages clés découlant de l'analyse des rapports ENV de 2022 sont mis en évidence ci-dessous et sont numérotés pour faciliter la consultation, plutôt que par ordre de priorité.

- 1. Participation de l'ensemble de la société :** L'examen des rapports ENV 2022 comprend un niveau de références à l'inclusion des acteurs et actrices non étatiques dans les mécanismes formels de gouvernance des ODD similaire à celui de 2021. Toutefois, au sein de ces mécanismes institutionnels, on a constaté une augmentation des références à la participation des acteurs et actrices non étatiques aux groupes de travail techniques.
- 2. Évaluation et intégration des ODD :** En 2022 un nombre plus élevé de pays a mentionné avoir effectué une analyse de base ou une analyse des lacunes que les années précédentes. Cependant, les rapports sur les priorités nationales ont été plus limités, de même que ceux concernant les informations sur l'intégration des ODD dans la planification nationale.
- 3. Principes transformateurs du Programme 2030 :** On constate une certaine amélioration dans l'inclusion dans les rapports d'informations sur les principes clés – principalement sur le fait de Ne laisser personne pour compte et les droits humains. Cependant, les mentions portant sur l'universalité, les frontières planétaires et la responsabilité intergénérationnelle sont encore inégaux.
- 4. Rapport sur les liens entre le Programme 2030 et d'autres accords internationaux :** Les résultats sont mitigés en ce qui concerne les liens, l'Accord de Paris sur le changement climatique étant une fois de plus l'accord le plus fréquemment cité, et le programme mondial d'efficacité de l'aide/du développement étant le moins mentionné.
- 5. Le principe " Ne laisser personne pour compte " :** Les rapports ENV en 2022 comprennent un niveau élevé de références au principe. Cependant, des défis subsistent en termes de disponibilité des données, de niveau de détail et de qualité des informations fournies, et sur son intégration dans les plans nationaux.
- 6. Espace civique :** Les rapports ENV restent largement silencieux sur le rétrécissement de l'espace civique, notamment en ce qui concerne les attaques continues contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les environnementalistes dans de nombreux pays.
- 7. Partenariats et mise en œuvre :** On a constaté une diminution des exemples fournis dans les ENV de contributions à la mise en œuvre par des acteurs et actrices non étatiques. Dans l'ensemble, on constate une augmentation des références à certains aspects des moyens de mise en œuvre du Programme 2030, mais dans la plupart des cas, des informations détaillées concernant le chiffrage des ODD et l'identification des ressources font défaut.
- 8. Localisation :** Alors que l'ambition de localiser la mise en œuvre des ODD a été largement discutée, les ENV 2022 contiennent moins d'exemples de localisation, et moins d'informations sur la formulation des examens locaux volontaires qu'en 2021.
- 9. Suivi et révision :** Les informations restent très limitées sur la disponibilité des données et moins de pays ont signalé l'utilisation de données non officielles dans leurs rapports ENV.
- 10. Directives communes de présentation des rapports pour les processus ENV :** Bien que la plupart des pays qui ont présenté des rapports ENV en 2022 aient suivi la majorité des directives communes du Secrétaire général en matière de rapports, il existe encore des lacunes considérables dans l'utilisation exhaustive de ces directives, ce qui compromet les précieuses possibilités d'une plus grande comparabilité entre les processus ENV des différents États membres.



1. Participation de l'ensemble de la société” :

L'examen des rapports ENV 2022 comprenait un niveau de références à l'inclusion des acteurs et actrices non étatiques dans les mécanismes formels de gouvernance des ODD similaire à celui de 2021. Toutefois, au sein de ces mécanismes institutionnels, on constate une augmentation des références à la participation des acteurs et actrices non étatiques aux groupes de travail techniques.

En outre, il y a eu davantage de références à la participation de la société civile dans la définition des priorités nationales et dans le processus des ENV lui-même. Toutefois, il reste difficile de quantifier le niveau et la qualité de la participation de la société civile, car les ENV fournissent peu de détails sur la nature et la portée des consultations.

L'examen des rapports ENV de 2022 a révélé un niveau similaire de références à l'inclusion d'acteurs et actrices non étatiques dans les dispositifs de gouvernance officiels liés au Programme 2030. En 2022, 66 % des pays ont noté l'inclusion d'acteurs et actrices non étatiques dans les dispositifs de gouvernance, alors que ce chiffre était de 64 % des pays en 2021 et de 70 % en 2020 et 2019. Cependant, la situation concernant l'inclusion de la société civile dans les groupes de travail techniques et les conseils ou comités s'est légèrement améliorée, avec un nombre accru de pays (de 19% en 2021 à 32% en 2022) faisant référence à l'inclusion dans les groupes de travail techniques, et un niveau similaire de références à l'inclusion de la société civile dans un "conseil ou comité principal" (17 pays l'ont mentionné en 2022, comme les 16 qui l'ont fait en 2021), ce qui suggère un léger changement vers une plus grande participation de la société civile dans les contributions techniques plutôt que dans la gouvernance de haut niveau et le dialogue politique.

En outre, en 2022, 31 rapports ENV (70 %) ont fourni des informations sur les processus d'engagement des parties prenantes au-delà des mécanismes de gouvernance formels (tels que les consultations, les ateliers, les conférences, les commissions parlementaires et/ou les mécanismes de participation locale) confirmant et développant légèrement la tendance à la hausse amorcée en 2021; avec 67 %, contre 47 % en 2020 et 60 % en 2019. Cependant, les détails supplémentaires concernant la nature, la portée, le niveau d'inclusion et les résultats de ces processus de participation des parties prenantes sont rares, ce qui empêche une évaluation détaillée de la qualité et de l'étendue de l'engagement, ou de son influence sur l'élaboration des politiques.

En termes d'**engagement dans le processus de ENV lui-même**, en 2022, les références à la participation de la société civile aux ENV ont augmenté, avec 41 pays sur 44 (93%) soulignant un rôle pour la société civile dans les consultations, contre 81% en 2021, cependant les détails concernant la nature et les résultats de ces consultations sont également limités. En ce qui concerne les **consultations pour définir les priorités nationales**, la moitié des pays ENV en 2022 ont noté des consultations sur les priorités nationales avec des acteurs et actrices non étatiques (55%), contre 31% en 2021. Toutefois, cette amélioration quantitative doit à nouveau être tempérée, étant donné que les ENV fournissent rarement des détails supplémentaires sur la nature et la portée des consultations, ou sur la mesure dans laquelle les différentes parties prenantes ont pu apporter des contributions et influencer le processus.

En ce qui concerne les **effets de la pandémie de la COVID-19** sur l'engagement des parties prenantes, seuls 32 % des pays ont inclus des informations sur les effets de la pandémie en 2022, contre 43 % en 2021; cela reflète probablement une amélioration des conditions depuis fin 2021/début 2022, mais cela peut également suggérer une sous-déclaration des effets de la pandémie sur la portée de l'engagement.

Recommandations :

Les États membres devraient élaborer des indicateurs permettant de déterminer dans quelle mesure l'engagement des parties prenantes est facilité et soutenu dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, afin de garantir que les processus de dialogue ont un impact réellement significatif sur les politiques et leur mise en œuvre.

En outre, des informations qualitatives concernant les espaces et les mécanismes institutionnels de dialogue politique doivent être fournies, par exemple des explications sur leurs mandats et méthodologies spécifiques, leur rôle dans le cycle d'élaboration des politiques, ainsi que la mise en évidence des résultats politiques substantiels générés par les processus participatifs.



2. Évaluations des ODD :

En 2022 un plus grand nombre de pays ont mentionné avoir effectué une analyse de base ou une analyse des lacunes que les années précédentes. Cependant, les rapports sur les priorités nationales étaient plus limités, de même que ceux concernant les informations sur l'intégration des ODD dans la planification nationale.

En 2022, plus de la moitié des pays déclarants (61 %) ont indiqué avoir effectué une **analyse de base ou une analyse des lacunes**, ce qui constitue une amélioration par rapport à 2021 (52 %). Dans l'ensemble des pays ayant réalisé une analyse de base ou une analyse des lacunes, 24 pays ont évalué l'ensemble du cadre des ODD en 2022, ce qui représente 55 % de tous les pays déclarants; et constitue également une augmentation par rapport à 2021 (31 %).

Toutefois, une diminution a été mesurée en ce qui concerne la communication de la définition des **priorités nationales**; 77 % des pays l'ayant fait en 2022, contre 91 % en 2021. Cela représente également une diminution constante par rapport à 2020, où près de 96 % des pays ont déclaré avoir défini des priorités nationales. Comme les deux années précédentes, les priorités liées aux résultats sociaux et à l'économie ont été les plus citées, suivies par l'environnement. La culture continue d'être la priorité nationale la moins mentionnée.

En 2022, la plupart des pays (93 %) ont déclaré avoir **intégré les ODD dans les politiques nationales**, soit un niveau similaire aux 93 % de pays ayant communiqué sur ce sujet en 2021. Malgré ce pourcentage élevé, la plupart des pays ne fournissent pas de précisions sur l'ampleur de l'intégration, le processus par lequel elle s'est faite ou la mesure dans laquelle les documents de planification fournissent un cadre de référence pour l'élaboration des politiques. Une autre augmentation a été observée en ce qui concerne les rapports sur la sélection des **objectifs et indicateurs nationaux**, 68 % des pays fournissant des informations à ce sujet, ce qui représente une augmentation par rapport aux 62 % de pays en 2021 qui l'ont fait.

Recommandations :

Les pays ENV qui soumettent leur deuxième rapport ou un rapport ultérieur doivent s'efforcer de fournir des informations claires sur l'intégration des ODD dans les politiques nationales, conformément aux directives volontaires communes du Secrétaire général pour l'établissement des rapports.

Dans la mesure du possible, les États membres devraient s'efforcer de mettre en évidence la manière et la mesure dans laquelle l'intégration des ODD dans les cadres nationaux de planification et de suivi a entraîné des changements dans les approches politiques et les résultats.



3. Les principes transformateurs du Programme 2030 :

On constate une certaine amélioration dans l'inclusion par les rapports d'informations sur les principes clés – principalement sur le fait de Ne laisser personne pour compte et les droits humains. Cependant, les mentions portant sur l'universalité, les frontières planétaires et la responsabilité intergénérationnelle sont encore inégales.

Comme les années précédentes, les pays ENV continuent de se référer davantage aux ODD qu'au Programme 2030 de façon plus large, et en particulier, aux principes transformationnels de celui-ci. Parmi ces principes, le principe "**Ne laisser personne pour compte**" semble bien établi et mentionné dans les rapports ENV 2022, 96 % des pays le mentionnant (presque autant qu'en 2021). Parmi les autres principes clés mentionnés figurent les **approches fondées sur les droits humains (75 %)**, la **responsabilité intergénérationnelle (43 %)** et les **limites planétaires (39 %)**, ainsi que la **nature universelle** du Programme 2030 (20 %), la plupart de ces principes (à l'exception des droits humains) enregistrant des niveaux de référence nettement inférieurs.

Une légère augmentation a été observée en ce qui concerne la proportion de pays **établissant des liens directs avec les trois dimensions du développement durable**, avec 47% des pays ENV le faisant en 2022, contre 40% qui faisaient référence à des liens applicables en 2021. Le pourcentage de pays accordant une attention égale aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement dans leurs rapports ENV est resté à un niveau similaire, avec 52 % d'entre eux (contre 50 % en 2021 et 49 % en 2020).

Recommandations :

Bien que le nombre de rapports faisant référence à ces principes transversaux soit resté à un niveau similaire, la tendance générale met toujours en évidence des progrès limités dans la communication des dimensions transformatrices du Programme 2030. Les gouvernements devraient reconnaître de toute urgence la nature interconnectée du Programme 2030 à la lumière de la récente pandémie de la COVID-19, et développer des réponses intégrées.



4. Rendre compte des liens entre le Programme 2030 et autres accords internationaux pertinents :

Les résultats sont mitigés, l'Accord de Paris sur le changement climatique étant une fois de plus l'accord le plus fréquemment cité dans les ENV, et le programme mondial d'efficacité de l'aide/du développement étant le moins mentionné.

En ce qui concerne les mentions ayant trait aux liens avec les accords internationaux, l'accord de Paris sur le changement climatique est resté l'accord le plus fréquemment cité, et ce, dans des proportions similaires (80 % en 2022 contre 83 % en 2021), le programme mondial sur l'efficacité de l'aide et du développement étant le cadre international le moins mentionné (7 % seulement).

En 2022, les pays faisant référence à la **cohérence des politiques pour le développement durable** ont enregistré une légère augmentation par rapport à 2021 et 2020, plus de la moitié des pays (61 %) mentionnant ce concept. Environ 23 pays (soit 52 %) ont examiné les **impacts de leurs politiques étrangères et/ou nationales sur la réalisation des ODD à l'échelle mondiale**, poursuivant modestement la tendance à la hausse amorcée en 2021 (où 45 % des pays l'ont fait), ce qui peut être considéré comme un signe positif.

Recommandations :

Les gouvernements devraient rendre compte des liens entre les agendas mondiaux afin de clarifier la manière dont la mise en œuvre des ODD au niveau national est interconnectée avec la mise en œuvre d'autres accords internationaux.



5. Principe "Ne laisser personne pour compte" :

Les rapports ENV de 2022 comportent un nombre élevé de références au principe. Cependant, des défis subsistent en termes de disponibilité des données, de niveau de détail et de qualité des informations fournies sur l'application de ce principe, ainsi que sur son intégration dans les politiques et plans nationaux.

En 2022, 96% des pays ENV ont mentionné le principe de **ne laisser personne pour compte**, poursuivant ainsi la tendance positive concernant cet aspect spécifique (la proportion en 2021 était de 100%). Les pays ont utilisé diverses approches pour aborder ce principe dans leurs ENV, comme la fourniture d'informations dans différents chapitres de leur rapport ENV ou l'inclusion d'un chapitre ou d'une section dédiée au principe. Environ 93% des pays ENV ont identifié des groupes qui sont, ou risquent d'être, laissés pour compte, les personnes handicapées (82%), les femmes et les filles (80%), les enfants (80%), les personnes âgées (50%) et les jeunes (50%) étant les groupes les plus souvent cités.

Néanmoins, les rapports nationaux de suivi ne contiennent que peu de détails sur la manière dont le principe "**Ne laisser personne pour compte**" est mesuré ou sur si ce principe est inclus dans les

plans de développement globaux et/ou les approches politiques sectorielles spécifiques. Comme les années précédentes, relativement peu de pays ont indiqué que **les efforts visant à ne laisser personne pour compte s'appuyaient sur des données existantes (39%) ou ont exprimé le besoin de données supplémentaires (39%)**; ce qui tend à suggérer que de nombreux pays continuent à faire face à des difficultés pour identifier ou générer des données de qualité afin de déterminer qui est laissé pour compte.

En 2022, seuls 64 % des pays ont fait explicitement référence à **l'intégration du principe "Ne laisser personne pour compte" ou aux efforts déployés pour lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale dans les plans de développement globaux**. Cela représente une baisse significative de l'incorporation du principe de "Ne laisser personne pour compte" dans la création de politiques nationales de développement durable, par rapport à 84% des pays en 2021. On constate également une légère diminution de la proportion de pays ayant fourni des informations sur les impacts spécifiques de la **pandémie de la COVID-19 du point de vue des personnes laissées pour compte (77 %)**, contre 86 % des pays en 2021.

Recommandations :

Les États membres devraient renforcer les rapports sur le principe "Ne laisser personne pour compte" et veiller à la mise en œuvre de politiques visant à combler les lacunes parmi les groupes vulnérables ou marginalisés qui ont déjà été identifiés.

Les pays ENV qui présentent leur rapport pour la deuxième fois ou plus doivent rendre compte des progrès réalisés en termes de planification, d'élaboration et de mise en œuvre de politiques visant à soutenir les groupes marginalisés précédemment identifiés, tels que les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités raciales, ethniques ou religieuses, les migrants et migrantes, ainsi que les réfugiés et réfugiées, les peuples autochtones et les autres groupes victimes de discrimination.



6. L'espace civique :

Les rapports ENV restent pour la plupart silencieux sur le rétrécissement de l'espace civique, y compris les attaques continues contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les écologistes dans de nombreux pays.

Seuls 12 des 44 rapports ENV (27%) présentés en 2022 comportaient des commentaires sur l'état de l'espace civique national. En outre, les références se limitaient principalement à préciser les réformes constitutionnelles, réglementaires ou politiques adoptées afin de renforcer la liberté d'expression, la liberté de réunion, la liberté d'association, l'accès à l'information et/ou la participation démocratique. Cela dit, il s'agit d'une augmentation de la proportion de pays faisant référence à l'espace civique, par rapport aux 2 % qui l'ont fait en 2021.

D'autre part, **de nombreux rapports de la société civile décrivent spécifiquement la manière dont la fermeture de l'espace civique est effectuée dans leur pays**. Ces évaluations

indépendantes comprennent des informations sur les actions gouvernementales qui entravent la liberté d'expression, de réunion, d'association et d'accès à l'information. Dans certains cas, ces informations contredisent ou, du moins, remettent en contexte les informations officielles du gouvernement contenues dans les rapports nationaux de situation.

Recommandations :

Il est important que les libertés fondamentales de réunion, d'association et d'expression soient garanties et renforcées par tous les États membres des Nations unies. Il est très préoccupant de constater que, si les informations sur ce sujet sont partagées par les rapports de la société civile, elles restent largement absentes des rapports officiels des ENV.

Les gouvernements devraient rendre compte des efforts déployés pour respecter, protéger et réaliser les libertés et droits fondamentaux, tels que les libertés de réunion, d'association et d'expression, ainsi que le droit à la participation, qui sont une condition préalable à la réalisation du développement durable.



7. Partenariats et mise en œuvre :

On constate une diminution des exemples fournis dans les ENV concernant les contributions à la mise en œuvre par les acteurs et actrices non étatiques. Dans l'ensemble, on constate une augmentation des références à certains aspects des moyens de mise en œuvre du Programme 2030, mais dans la plupart des cas, des informations détaillées concernant le chiffrage des ODD et l'identification des ressources font défaut.

Parmi les pays ENV 2022, 59% ont fourni des exemples de contributions des acteurs et actrices non étatiques à la mise en œuvre du Programme 2030 au-delà de la consultation sur les priorités et de la participation aux dispositifs de gouvernance, ce qui représente une baisse significative par rapport à 2021, où 93% des pays l'avaient fait. Des baisses ont été observées concernant le rôle spécifique joué par la société civile dans la mise en œuvre des ODD, ainsi que par les parlementaires (34 %), le secteur privé (73 %), le monde universitaire (50 %), et les enfants et les jeunes (34 %).

En ce qui concerne les **contributions de la société civile**, bien qu'un certain nombre d'États membres continuent de reconnaître un large éventail de rôles joués par la société civile, on a constaté une diminution des rapports sur les contributions spécifiques des OSC; seuls 66 % des pays ont fourni de telles informations, contre 86 % des pays en 2021. Une baisse des rapports sur le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de projets spécifiques et la participation à des partenariats et/ou des initiatives multipartites pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 a également été observée.

Dans le même temps, la proportion de pays mettant en avant les actions des OSC en termes de sensibilisation a légèrement augmenté en 2022 (25 % des pays ont inclus ces actions, contre 18 % en 2021). Les mentions dans les rapports du rôle de la société civile dans la promotion de la responsabilité de la mise en œuvre du Programme 2030 ont également légèrement augmenté

(18 % des pays ont fait référence à ce rôle, contre 14 % en 2021). Néanmoins, ces références sont restées globalement faibles.

Dans les rapports ENV 2022, l'inclusion d'informations sur les **moyens de mise en œuvre était relativement élevée** en termes d'informations sur les défis (95% des pays), les questions systémiques (89%), les finances publiques internationales (86%), la technologie (86%), les impacts de la COVID-19 (87%), le développement des capacités (86%) et le commerce (73%).

D'autre part, les rapports ENV ont montré une légère diminution des références aux meilleures pratiques (66%) et aux leçons apprises (55%), et une baisse plus significative des références à l'apprentissage auprès des pairs (27%).

Les rapports sur d'autres aspects de la mise en œuvre sont restés stables, comme dans le cas des **activités de sensibilisation (81 % des pays contre 79 % des pays en 2021)**. **Les informations sur la budgétisation de la mise en œuvre du Programme 2030** ont augmenté (77 % en 2022, contre 65 % en 2021), bien que le niveau de détail et la clarté des informations fournies, comme la distinction entre le calcul des coûts et l'identification des ressources, restent faibles.

Recommandations :

Une approche plus dynamique et plus inclusive des partenariats est nécessaire, notamment un rôle plus important des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du Programme 2030 et un développement clair des opportunités de partenariat.

Les États membres devraient également adopter une approche systématique pour rendre compte de la budgétisation (calcul des coûts et identification des ressources) du Programme 2030, afin de permettre une meilleure compréhension des lacunes et des besoins en matière de ressources disponibles pour la mise en œuvre des ODD.

8. Localisation :



Alors que l'ambition de localiser la mise en œuvre des ODD a été largement discutée, les EVN 2022 contenaient moins d'exemples de localisation, et moins d'informations sur la formulation des examens nationaux volontaires qu'en 2021.

En 2022, la proportion de pays ayant fourni un certain niveau d'information sur **leurs efforts pour localiser les ODD** a légèrement diminué pour atteindre 77 %, contre 83 % en 2021. Une proportion faible de pays (36 %) a fait référence à l'intégration du Programme 2030 dans les plans et politiques au niveau local, bien que cela représente une modeste augmentation par rapport à la proportion de pays qui l'ont fait en 2021 (31 %).

La coordination entre les institutions gouvernementales nationales et les gouvernements locaux a été explicitement mentionnée par seize pays (soit 36 %) ayant présenté un rapport en 2022, ce qui est similaire aux 38 % ayant présenté un rapport en 2021.

En ce qui concerne les Examens Locaux Volontaires (ELV), en 2022, seuls 7 des 44 pays (soit 16%) ont mentionné les ELV, ce qui est inférieur aux 15 pays ayant fait état des ELV en 2021 (soit 36 %).

Recommandations :

Afin de réaliser le Programme 2030, il sera nécessaire de garantir la réalisation des objectifs au niveau local. Les gouvernements nationaux doivent de toute urgence élaborer des plans de coordination avec leurs homologues infranationaux et fournir des ressources et un soutien aux autorités locales afin de catalyser les partenariats au niveau local pour les ODD.



9. Suivi et révision :

Les informations restent très limitées sur la disponibilité des données et moins de pays ont signalé l'utilisation de données non officielles dans leurs rapports ENV.

En 2022, seuls 43 % des ENV ont fourni des informations sur la disponibilité des données. Ce pourcentage est en légère hausse par rapport à 2021, où 36 % l'ont fait, mais représente une proportion plus faible que les années précédentes (2019 et 2020). En ce qui concerne la couverture des indicateurs, 20 % des pays ont indiqué que des données étaient disponibles pour moins de 50 % des indicateurs des ODD, ce qui est similaire à 2021, où ce pourcentage était de 17 %. En ce qui concerne les données non officielles ou provenant de tiers, seuls 30 % des pays ont inclus ou mentionné leur utilisation dans leur rapport ENV en 2022.

Dans le même temps, 64% des pays ENV ont fourni des informations sur l'établissement de rapports au niveau national, ce qui est similaire aux 62% et 63% des pays qui l'ont fait en 2021 et 2020. En ce qui concerne la définition de l'organe responsable de la responsabilité dans le cadre des rapports nationaux, cette information a été fournie par 24% des pays, là encore largement similaire aux 21% des pays qui ont fourni ces informations en 2021, bien que cela reste assez faible. La plupart des pays qui ont fourni des informations sur les rapports nationaux ont identifié le Parlement comme la principale institution à laquelle les rapports sont présentés (comme en 2021), ce qui suggère un degré de responsabilité par le biais des élus.

Recommandations :

Dans ce contexte, il reste des lacunes évidentes à combler en termes de suivi fondé sur des preuves, reposant sur des cadres de données solides et complets.

Les gouvernements devraient être soutenus par les Nations unies pour définir d'urgence des sources de données et des méthodologies pour tous les indicateurs pertinents dans le cadre des indicateurs mondiaux. Au niveau national, les États membres devraient étendre leur soutien au renforcement des systèmes statistiques et travailler avec les organismes de recherche pour clarifier la mesure des progrès réalisés dans les pays.



10. Directives communes de présentation des rapports pour les processus ENV :

Si la plupart des pays ayant présenté des ENV en 2022 ont effectivement suivi la majorité des directives communes de présentation des rapports du Secrétaire général, il existe encore des lacunes considérables dans l'utilisation de ces directives, ce qui compromet les précieuses possibilités d'une plus grande comparabilité entre les processus de ENV des différents États membres.

Les rapports ont augmenté en ce qui concerne 12 des 15 composantes énumérées dans les lignes directrices en 2022 par rapport à 2021. Dans le cadre de cette tendance positive, deux composantes ont connu le plus haut niveau de rapport/inclusion dans l'ensemble de la série 2018–2022, à savoir " Ne laisser personne pour compte " et " Questions structurelles " pour la mise en œuvre des ODD, bien que près de la moitié des pays n'appliquent ces composantes que partiellement.

Toutefois, les références à trois des quinze composantes ont été réduites par rapport à 2021, à savoir les sections intitulées "Faits marquants", "Mécanismes institutionnels", et une diminution plus significative des références à la composante "Moyens de mise en œuvre".

Recommandations :

Les pays ENV doivent s'efforcer de suivre le plus fidèlement possible les lignes directrices du Secrétaire général des Nations Unies pour l'établissement de rapports communs volontaires, ainsi que l'ensemble des questions fournies par le Manuel du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies pour la préparation des examens nationaux volontaires, afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière de processus ENV. Ces directives sont conçues pour garantir que les ENV rendent compte de l'intégration des trois dimensions du développement durable, et pour faciliter une plus grande comparabilité entre les ENV produits par différents États membres des Nations Unies.

Cover photo by Andrea Delgado/ Save the Children
Design by www.NickPurserDesign.com

